



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/08/147 PRISE EN VERTU DE  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

Services Techniques –Parc Automobiles  
AVP / VM

**Objet :** Achat d'un véhicule municipal de type RENAULT KANGOO Express Z.E. auprès de la société France Régie.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Vu le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Vu l'arrêté municipal n° 2022/07/354 du 22 juillet 2022 par lequel, le Maire a conféré une subdélégation de fonctions à Monsieur Isidro DANTAS, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire, pour signer les décisions du Maire prises dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales tels qu'ils sont expressément définis et précisés dans la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 susvisée, durant l'absence concomitante de Madame le Maire et de Monsieur JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pendant la période du 16 au 21 août 2022 inclus.

Vu la proposition commerciale établie le 28 juin 2022 par la société France Régie relative à l'achat d'un véhicule d'occasion de type RENAULT KANGOO Express Z.E., afin de renouveler la flotte automobile communale.

Vu le Budget Communal,

Considérant la nécessité de renouveler le parc automobile municipal,

Considérant que l'offre formulée par la société France Régie apparaît être économiquement avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune,

**D É C I D E :**

**Article 1 :** Le véhicule décrit ci-après, à savoir un RENAULT KANGOO Express Z.E., sera acquis auprès de la société France Régie sise 3-5, avenue de la Résistance – 93340 LE RAINCY, pour un montant de 7 200 € TTC. Tout acte nécessaire en vue de cet achat pourra être conclu avec ladite société.

**Article 2 :** Les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice en cours, nature 2182, fonction 020.

**Article 3 :** Dès l'achat effectué, le véhicule mentionné à l'article 1 sera inscrit dans l'inventaire communal.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **19 AOUT 2022**

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : **22 AOUT 2022**  
et

par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : **22 AOUT 2022**



Par subdélégation du Maire,  
le 7<sup>ème</sup> adjoint

Isidro DANTAS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Achat d'un véhicule municipal de type RENAULT KANGOO Express Z.E. auprès de la société France Régie.

---

Date de transmission de l'acte : 22/08/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/08/2022

---

Numéro de l'acte : 2022-08-147 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220819-2022-08-147-AU

---

Date de décision : 19/08/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

---

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats